



OPEN 92 de la DIVERSITÉ

REGLEMENT

Art.1 : Organisation sportive

Le Comité Départemental des Hauts-de-Seine organise un tournoi départemental intitulé OPEN 92 de la DIVERSITÉ.

Il se déroulera à Chatenay-Malabry – Gymnase Jules Verne – 254 Avenue de la Division Leclerc le dimanche 19 mai 2019.

Le tournoi commencera à 9h30 pour se terminer vers 17h. Ouverture de la salle à 9h.

Ce tournoi n'est pas homologué.

Art. 2 : Condition de participation

L'OPEN 92 de la DIVERSITÉ est ouvert aux licencié·e·s comme aux non-licencié·e·s. Pour les non-licencié·e·s, une licence événementielle sera créée.

Art. 3 : Tableau

Ce tournoi ne comportera qu'un seul tableau.

Art. 4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront sur place à partir 9h.

Le montant de l'inscription est fixé à 10 (dix) euros.

Lors de l'inscription, chacun·e se verra affecter un numéro de participant·e et recevra un lot de bienvenue.

Art. 5 : Pointage

Chaque nouvel·le inscrit·e est tenu·e de se présenter à la table de pointage. Le pointage sera **clos 10 minutes** avant le début de chaque tour (un tour correspondant à une partie jouée par participant·e).

Le début du 1er tour est fixé à 9h30.

Art. 6 : Déroulement sportif

Chaque partie se fera en une manche de 11, 15 ou 21 points en fonction du nombre de participant·e·s.

Pour chaque tour, les parties opposeront les participant·e·s ayant le même nombre de victoires. Les parties seront constituées par tirage au sort à chaque tour.

Au bout de 5 victoires, consécutives ou non, chaque participant·e pourra recommencer le tournoi en fonction du nombre de participant·e·s.

Art. 7 : Récompenses

Une récompense sera distribuée à tout·e participant·e ayant obtenu 5 victoires, consécutives ou non.

Art. 8 : Responsabilité

Le CDTT92 et le club de Chatenay-Malabry ASV déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident survenant lors de l'Open 92 de la Diversité.